

**ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 MARS 2021

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport des auditeurs indépendants	
État des résultats	1
État de l'évolution de l'actif net	2 à 4
État des flux de trésorerie	5
État de la situation financière	6 et 7
Notes complémentaires	8 à 15
Annexes	16 à 19



désormeaux
patenaude inc.

Société de comptables professionnels agréés

1312, rue Sherbrooke est
Montréal, QC
H2L 1M2

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-jointement, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM) au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'état des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquies des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Syndicat à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal,

Le 14 septembre 2021

Desormeaux Patenaude Inc.

DESORMEAUX PATENAUDE INC.
Par : Jasmin Patenaude, CPA

**ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2021

Page 1

	Communautaire		Lévis		Annexe		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
PRODUITS (ANNEXE A)								
Revenus de loyer	-	\$ -	\$ 196 880	\$ 193 769	\$ 220 838	\$ 205 987	\$ 417 718	\$ 399 756
Revenus de services	253 044	255 814	12 104	1 626	3 033	4 103	268 181	261 543
Autofinancement	161 050	135 611	(6 874)	(4 895)	12 146	(6 018)	166 322	124 698
Soutien communautaire - autres organismes	51 133	16 370	-	-	-	-	51 133	16 370
Subventions	565 318	385 656	58 154	35 219	49 713	65 838	673 185	486 713
Amortissement des apports reportés	-	-	35 924	35 924	51 634	51 636	87 558	87 560
	1 030 545	793 451	296 188	261 643	337 364	321 546	1 664 097	1 376 640
CHARGES								
Frais d'administration (annexe B)	52 176	45 529	11 269	11 820	13 950	13 813	77 395	71 162
Service à la clientèle (annexe B)	196 216	208 644	-	-	-	-	196 216	208 644
Salaires et avantages sociaux	651 113	501 501	-	-	-	-	651 113	501 501
Projets - Nouveaux Horizons, QADA, APPUI	10 580	5 225	-	-	-	-	10 580	5 225
Loyer	12 942	14 118	-	-	-	-	12 942	14 118
Honoraires professionnels	10 494	5 013	4 239	4 124	4 124	4 124	18 857	13 261
Publicité et promotion	1 983	4 107	-	-	-	-	1 983	4 107
Entretien et réparations (annexe C)	54 119	4 186	73 189	55 700	66 162	48 393	193 470	108 279
Énergie	1 624	266	43 803	42 734	11 694	17 492	57 121	60 492
Taxes foncières	-	-	38 452	33 345	45 716	61 234	84 168	94 579
Assurances	1 345	1 376	7 924	5 498	7 580	5 498	16 849	12 372
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	23 951	25 488	49 491	54 421	73 442	79 909
Amortissement des immobilisations	16 805	17 156	81 934	82 035	118 233	118 293	216 972	217 484
	1 009 397	807 121	284 761	260 744	316 950	323 268	1 611 108	1 391 133
RÉSULTAT NET	21 148	(13 670)	11 427	899	20 414	(1 722)	52 989	(14 493)

**ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2021

	2021				2020	
	Réserve immobilière	Réserve de gestion hypothécaire	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
ACL 5011- Lévis						
SOLDE AU DÉBUT	<u>178 903</u> \$	<u>28 871</u> \$	<u>147 707</u> \$	<u>81 771</u> \$	<u>437 252</u> \$	<u>436 352</u> \$
Résultat net	-	-	-	11 427	11 427	899
Affectations internes (note 12)						
Contribution aux réserves	9 350	1 506	-	(10 856)	-	-
Intérêts créditeurs	(5 919)	(955)		6 874	-	-
Investissement en immobilisations						
Amortissement des immobilisations	-	-	(81 934)	81 934	-	-
Capital payé sur les hypothèques	-	-	44 617	(44 617)	-	-
Affectation des apports reportés	-	-	35 924	(35 924)	-	-
	<u>3 431</u>	<u>551</u>	<u>(1 393)</u>	<u>8 838</u>	<u>11 427</u>	<u>899</u>
SOLDE À LA FIN	<u>182 334</u>	<u>29 422</u>	<u>146 314</u>	<u>90 609</u>	<u>448 679</u>	<u>437 251</u>

**ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**

Page 5

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2021

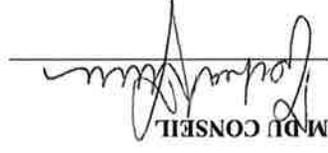
	2021	2020
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	52 989 \$	(14 493) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés	(87 558)	(87 560)
Amortissement des immobilisations	216 972	217 484
	<u>182 403</u>	<u>115 431</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Réserve de taxes foncières	-	(1 884)
Débiteurs	(21 863)	(25 484)
Subvention à recevoir	(1 250)	(12 460)
Frais payés d'avance	(15 405)	(571)
Créditeurs	26 003	(314)
	<u>(12 515)</u>	<u>(40 713)</u>
	<u>169 888</u>	<u>74 718</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	57 906	13 797
Variation des subventions à recevoir - SHQ à la construction	142 579	138 816
Investissement en immobilisation	<u>(6 417)</u>	<u>1 000</u>
	<u>194 068</u>	<u>153 613</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	(9 453)	(7 330)
Remboursement de la dette à long terme	<u>(247 248)</u>	<u>(240 726)</u>
	<u>(256 701)</u>	<u>(248 056)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	107 255	(19 725)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	<u>43 982</u>	<u>63 707</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	<u><u>151 237</u></u>	<u><u>43 982</u></u>

**ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
AU 31 MARS 2021**

	2021		2020	
	Communautaire	Lévis	Annexe	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	\$ 51 300	\$ 32 134	\$ 67 803	\$ 151 237
Placements (note 4)	347 217	-	-	347 217
Débiteurs (note 5)	58 676	16 329	9 881	84 886
Inter-Projet	-	238 657	173 482	-
Subvention à recevoir	13 710	-	-	13 710
Frais payés d'avance (note 6)	1 407	19 658	19 812	40 877
À long terme				
Subvention à recevoir - SHQ à la construction	-	-	84 655	84 655
Immobilisations corporelles (note 7)	78 648	1 788 709	3 068 805	4 936 162
	78 648	1 788 709	3 153 460	5 020 817
	550 958	2 095 487	3 424 438	5 658 744
	472 310	306 778	270 978	637 927
	553 055	227 234	514 677	5 927 006

**ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2021**

	2021		2020	
	Annexe	Lévis	Communautaire	Total
PASSIF				
À court terme				
Découvert bancaire	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 2 997
Emprunt bancaire	-	-	56 675	66 128
Créditeurs (note 8)	4 996	4 413	73 844	83 253
Inter-Projet	-	-	412 139	-
Portion à court terme de la dette à long terme (note 10)	146 630	45 826	-	247 249
À long terme				
Apports reportés (note 9)	1 360 869	768 258	-	2 216 684
Dette à long terme (note 10)	2 129 127	828 311	-	2 629 531
	4 898 587	1 596 569	-	4 846 215
	4 898 587	2 969 634	1 646 808	5 219 839
ACTIF NET				
Affectations internes				
Réserve de remplacement immobilière	328 965	182 334	-	315 856
Réserve de gestion hypothécaire	88 313	29 422	-	85 138
Réserve de remplacement "Cuisine"	40 443	-	40 443	40 443
	457 721	211 756	40 443	441 437
Non affecté				
Investi en immobilisations	262 158	146 314	78 648	286 349
	40 278	90 609	(110 791)	(20 619)
	760 157	448 679	8 300	707 167
	5 658 744	2 095 487	550 958	5 927 006


 Administrateur,
SIGNE AU NOM DU CONSEIL


 Administrateur,

ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)

Page 8

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2021

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 5 avril 1989. Au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu, elle est un organisme à but non lucratif et est donc exempt d'impôt sur les revenus. La mission d'ACHIM est d'offrir à des aînés de 60 ans et plus des logements sociaux et communautaires dans une optique du maintien d'un rôle social et actif pour les aînés. ACHIM gère des habitations, des activités communautaires, un centre d'accès à l'informatique, un service alimentaire et un service de travail de milieu auprès des aînés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada.

Les principales méthodes comptables utilisées sont décrites ci-dessous :

De a) à c) : méthodes comptables pour les projets "L'évis" et "Annexe"
De d) à h) : méthodes comptables pour la portion "Communautaire"

a) Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Ainsi, les apports affectés relatifs aux acquisitions d'immobilisations sont amortis selon la durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les loyers sont constatés à titre de produits de l'exercice auquel ils se rapportent et les autres produits sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés, à la condition que leur réception soit raisonnablement assurée.

b) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode linéaire aux taux annuels indiqués ci-dessous.

Bâtisse	40 ans
Machinerie et équipement	5 ans

c) Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)

Page 9

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 MARS 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Ainsi, les apports affectés relatifs aux acquisitions d'immobilisations sont amortis selon la durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de loyers, de services et d'auto-financement sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

f) Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subégalement au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des placements et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

g) Apports reçus sous forme de service

Les bénévoles consacrent des centaines d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de service, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Durée
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	10 ans
Équipement de cuisine	Amortissement linéaire	20 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	5 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	7 ans
Portes automatiques et rampes d'accès	Amortissement linéaire	10 ans

3. BUDGET

Le budget n'est présenté qu'à des fins d'information et n'a pas été audité. L'opinion des auditeurs ne s'y rapportent donc pas.

**ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2021

	2021			2020
	Communautaire	Lévis	Annexe	Total
4. PLACEMENTS				
Placement garanti, lié au marché	347 217	-	-	405 123
Compte épargne, au taux de 0,5 %	-	-	-	-
Les placements liés aux réserves de Lévis et Annexe ont été investis dans le	-	-	-	-
compte bancaire de Achim Communautaire, dans le seul but de maximiser les	-	-	-	-
revenus d'intérêts	347 217	-	-	405 123
5. DÉBITEURS				
Taxe sur les produits et services	10 590	5 499	3 331	19 420
Taxe de vente du Québec	21 100	10 830	6 550	38 480
Autres	26 986	-	-	26 986
	<u>58 676</u>	<u>16 329</u>	<u>9 881</u>	<u>84 886</u>
6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE				
Taxes foncières	-	17 382	17 382	34 764
Assurances	1 407	2 049	2 235	5 691
Association et cotisation	-	227	195	422
	<u>1 407</u>	<u>19 658</u>	<u>19 812</u>	<u>40 877</u>
	<u>114 273</u>	<u>32 156</u>	<u>29 763</u>	<u>174 192</u>
	<u>347 217</u>	<u>48 485</u>	<u>49 643</u>	<u>445 345</u>

**ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2021

7. IMMOBILISATIONS

	2021			2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Lévis				
Terrain et bâtisse	3 336 096 \$	1 549 014 \$	1 787 082 \$	1 868 609 \$
Machinerie et équipement	4 867	3 240	1 627	2 034
Annexe				
Terrain et bâtisse	4 719 763	1 651 916	3 067 847	3 185 841
Machinerie et équipement	3 051	2 093	958	1 197
Communautaire				
Mobilier et équipement	58 886	43 038	15 848	20 651
Équipement de cuisine	297 798	181 981	115 817	97 832
Matériel informatique	13 189	6 905	6 284	734
Matériel roulant	20 313	20 313	-	1 693
Portes automatiques et rampes d'accès	53 017	19 880	33 137	38 439
Subventions reportées afférentes aux immobilisations	(174 749)	(82 311)	(92 438)	(70 313)
	<u>8 332 231</u>	<u>3 396 069</u>	<u>4 936 162</u>	<u>5 146 717</u>

8. CRÉDITEURS

	2021				2020
	Communautaire	Lévis	Annexe	Total	Total
Comptes fournisseurs	5 988 \$	(1 747) \$	- \$	4 241 \$	5 579 \$
Intérêts courus sur l'hypothèque	-	5 573	3 916	9 489	9 701
Frais courus - Énergie	-	587	1 080	1 667	1 667
Salaires	17 830	-	-	17 830	15 281
Vacances à payer	29 832	-	-	29 832	23 235
Marge de crédit	19 459	-	-	19 459	-
Dépôts pour clés	735	-	-	735	540
Autres	-	-	-	-	1 247
	<u>73 844</u>	<u>4 413</u>	<u>4 996</u>	<u>83 253</u>	<u>57 250</u>

ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2021

9. APPORTS REPORTÉS

	2021	2020
Lévis		
SHQ à la construction	1 094 250 \$	2 804 350 \$
Contribution au Fonds Québécois d'Habitation Communautaire (FQHC)	(346 177)	(898 415)
Contribution du milieu	896 600	1 988 150
Annexe		
SHQ à la construction	1 710 100 \$	2 804 350 \$
Contribution au Fonds Québécois d'Habitation Communautaire (FQHC)	(552 238)	(898 415)
Contribution du milieu	1 091 550	1 988 150
Total	2 249 412	3 894 085
Apport constaté à titre de produit des exercices antérieurs - SHQ à la construction	(492 409)	(1 048 201)
Apport constaté à titre de produit des exercices antérieurs - Contribution du milieu	(403 470)	(758 219)
Apport constaté à titre des exercices antérieurs - FQHC	55 388	129 020
Apport constaté à titre de produit de l'exercice - SHQ à la construction	(27 356)	(70 109)
Apport constaté à titre de produit de l'exercice - FQHC	13 847	32 255
Apport constaté à titre de produit de l'exercice - Contribution du milieu	(22 415)	(49 704)
Lévis	(876 415)	(1 764 958)
SHQ à la construction	297 543 \$	948 900 \$
Contribution au Fonds Québécois d'Habitation Communautaire (FQHC)	(470 715)	1 180 227
Contribution du milieu	709 512	1 229 931
Annexe		
SHQ à la construction	651 357 \$	948 900 \$
Contribution au Fonds Québécois d'Habitation Communautaire (FQHC)	(709 512)	1 180 227
Contribution du milieu	1 360 869	1 229 127
Total	1 360 869	2 129 127
Lévis	768 258	2 216 684
SHQ à la construction	297 543 \$	948 900 \$
Contribution au Fonds Québécois d'Habitation Communautaire (FQHC)	(470 715)	1 180 227
Contribution du milieu	709 512	1 229 931
Annexe		
SHQ à la construction	651 357 \$	948 900 \$
Contribution au Fonds Québécois d'Habitation Communautaire (FQHC)	(709 512)	1 180 227
Contribution du milieu	1 360 869	1 229 127
Total	1 360 869	2 129 127

**ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**

Page 13

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2021

10. DETTE À LONG TERME

	2021		2020	
	Lévis	Annexe	Total	Total
Hypothèque - Organisme	874 137	\$ 1 670 446	\$ 2 544 583	\$ 2 649 253
Hypothèque - SHQ	-	84 949	84 949	227 527
	<u>874 137</u>	<u>1 755 395</u>	<u>2 629 532</u>	<u>2 876 780</u>

Lévis

Emprunt, d'un montant initial de 1 349 256 \$, renouvelé à 1 062 501 \$ en 2016, garanti par une hypothèque de 1er rang sur le terrain et la bâtisse, remboursable par versement mensuel de 5 722 \$, incluant capital et intérêts au taux de 2,692 %, renouvelable en octobre 2021, échéant en octobre 2036.

874 137 \$ 918 754

Annexe

Emprunt, d'un montant initial de 1 923 977 \$, renouvelé au même montant en 2016, garanti par une hypothèque de 1er rang sur le terrain et la bâtisse, remboursable par versement mensuel de 8 804 \$, incluant capital et intérêts au taux de 2,692 %, renouvelable en octobre 2021, échéant en octobre 2041.

1 670 446 1 730 499

Emprunt, d'un montant initial de 1 710 100 \$, garanti par une hypothèque de 2e rang sur le terrain et la bâtisse, remboursable par une subvention directe de la SHQ, remboursable par versement mensuel de 12 244 \$, incluant capital et intérêts au taux de 2,692 %, échéant en octobre 2021.

84 949 227 527

Moins : partie à court terme

2 629 532 2 876 780
192 456 247 249
2 437 076 2 629 531

Les paiements en capital de la dette à long terme payables au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2022	192 456	\$
2023	110 420	
2024	113 413	
2025	116 487	
2026	119 644	

11. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un emprunt temporaire, d'un montant autorisé de 75 000 \$, au taux de 4,65 %, remboursable par mensualité de 1 163 \$, incluant capital et intérêt.

ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2021

Page 14

12. AFFECTATIONS INTERNES

Communautaire

Au cours de l'exercice, aucun montant n'a été transféré de l'actif net non affecté à la réserve de remplacement «cuisine». L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Lévis

Des montants de 9 350 \$ et 1 50 6\$ (9 350 \$ et 1 506 \$ en 2019) ont été transférés respectivement de l'actif net non affecté à la réserve immobilière, à la réserve mobilière et à la réserve de gestion hypothécaire. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration et de la Société d'habitation du Québec.

Annexe

Des montants de 9 600 \$ et 5 000 \$ (9 600 \$ et 5 000 \$ en 2019) ont été transférés respectivement de l'actif net non affecté à la réserve immobilière et à la réserve de gestion hypothécaire. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration et de la Société d'habitation du Québec.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme consent au crédit à ses locataires dans le cours normal de ses activités. Il effectue des évaluations de crédit à l'égard de ses locataires de façon continue, et a rarement des créances irrécouvrables. Lorsqu'il y a des subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers. L'organisme est principalement exposé à ce risque sur ses comptes fournisseurs et autres créditeurs.

ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)

Page 15

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 MARS 2021

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque du taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé à ce type de risque sur ses placements et sur la dette à long terme. Toutefois, le risque est réduit au minimum étant donné que les placements sont investis dans des dépôts à terme et que la dette à long terme porte intérêts à un taux fixe.

**ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**

ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 MARS 2021

	Communautaire		Lévis		Annexe		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
<u>SOUTIEN COMMUNAUTAIRE - AUTRES ORGANISMES</u>								
Communautaire - Programme de stages pour les jeunes	-	-	-	-	-	-	-	-
Soutien à l'action bénévole	4 074	\$ 1 043	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 4 074	\$ 1 043
Fonds GALT	47 059	-	-	-	-	-	47 059	-
Table de Concertation des Ressources pour Aînés de Verdun	-	15 327	-	-	-	-	-	15 327
	51 133	16 370	-	-	-	-	51 133	16 370
<u>SUBVENTIONS</u>								
Société d'habitation du Québec - Prêt hypothécaire (intérêts)	-	-	-	-	4 350	8 112	4 350	8 112
Société d'habitation du Québec - Supplément aux loyers	-	-	36 373	35 219	45 363	57 726	81 736	92 945
Centraide	116 500	-	-	-	-	-	116 500	-
Ministère de la Famille et des Aînés - Québec Ami des Aînés I.T.M.A.V.	(126)	53 476	-	-	-	-	(126)	53 476
Ressources humaines Canada - Carrière été	49 725	-	-	-	-	-	49 725	-
Subvention sécurité COVID-19	-	7 583	-	-	-	-	-	7 583
Agence de la Santé et des Services Sociaux	-	-	21 781	-	-	-	21 781	-
Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)	399 219	324 597	-	-	-	-	399 219	324 597
	565 318	385 656	58 154	35 219	49 713	65 838	673 185	486 713
<u>APPORTS REPORTÉS</u>								
SHQ à la construction	-	-	13 509	13 509	24 345	24 350	37 854	37 859
Contribution du milieu	-	-	22 415	22 415	27 289	27 286	49 704	49 701
	-	-	35 924	35 924	51 634	51 636	87 558	87 560

ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)

ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 MARS 2021

	Communautaire		Lévis		Annexe		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020

ANNEXE B

FRAIS D'ADMINISTRATION

Gestion et tenue de livre	\$ -	\$ -	\$ 11 396	\$ 11 388	\$ 13 535	\$ 13 413	\$ 24 931	\$ 24 801
Déplacements et séjours	680	537	-	-	-	-	680	537
Essence et entretien du matériel roulant	-	2 524	-	-	-	-	-	2 524
Taxes et permis	354	403	-	-	-	-	354	403
Association et cotisation	317	620	-	301	-	259	596	1 180
Télécommunications	13 051	8 325	-	-	-	-	13 051	8 325
Papeterie et frais de bureau	28 216	20 436	-	99	-	-	28 216	20 535
Frais informatiques	1 671	3 112	-	-	-	-	1 671	3 112
Frais de représentation	-	92	-	-	-	-	-	92
Formation et perfectionnement	218	1 012	-	-	-	-	218	1 012
Frais du service de paie	373	1 170	-	-	-	-	373	1 170
Intérêts et frais bancaires	7 296	7 298	(127)	32	136	141	7 305	7 471
52 176	45 529	11 269	11 820	13 950	13 813	77 395	71 162	

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Produits alimentaires	147 111	118 563	-	-	-	-	147 111	118 563
Fournitures de cuisine et emballage	23 992	20 983	-	-	-	-	23 992	20 983
Entretien et petits équipements de cuisine	7 868	9 523	-	-	-	-	7 868	9 523
Activités communautaires	10 781	56 362	-	-	-	-	10 781	56 362
Comité de loisirs - Résidences	6 464	3 213	-	-	-	-	6 464	3 213
196 216	208 644	-	-	-	-	196 216	208 644	

**ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**

ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 MARS 2021

	Communautaire		Lévis		Annexe		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
ANNEXE C								
<u>ENTRETIEN ET RÉPARATIONS</u>								
Entretien - Logements	- \$	- \$	5 046 \$	1 933 \$	2 388 \$	591 \$	7 434 \$	2 524 \$
Entretien - Terrain	-	-	333	1 834	-	834	333	2 668
Entretien - bâtisse	7 264	-	6 892	3 472	2 536	1 353	16 692	4 825
Entretien - Ascenseurs	-	-	1 105	1 990	7 030	7 172	8 135	9 162
Entretien - Systèmes et appareils	-	-	11 809	28 812	9 659	21 195	21 468	50 007
Fournitures et matériaux	45 912	4 186	6 644	5 108	4 892	2 766	57 448	12 060
Sécurité	-	-	21 564	2 057	20 000	903	41 564	2 960
Déneigement	943	-	2 396	1 460	2 257	933	5 596	2 393
Conciergerie	-	-	17 400	9 034	17 400	12 646	34 800	21 680
	54 119	4 186	73 189	55 700	66 162	48 393	193 470	108 279

**ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2021

Page 6

	2021				2020
	Communautaire	Lévis	Annexe	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	51 300 \$	32 134 \$	67 803 \$	151 237 \$	46 977 \$
Placements (note 4)	347 217	-	-	347 217	405 123
Débiteurs (note 5)	58 676	16 329	9 881	84 886	63 023
Inter-Projet	-	238 657	173 482	-	-
Subvention à recevoir	13 710	-	-	13 710	12 460
Frais payés d'avance (note 6)	1 407	19 658	19 812	40 877	25 472
	<u>472 310</u>	<u>306 778</u>	<u>270 978</u>	<u>637 927</u>	<u>553 055</u>
À long terme					
Subvention à recevoir - SHQ à la construction	-	-	84 655	84 655	227 234
Immobilisations corporelles (note 7)	78 648	1 788 709	3 068 805	4 936 162	5 146 717
	<u>78 648</u>	<u>1 788 709</u>	<u>3 153 460</u>	<u>5 020 817</u>	<u>5 373 951</u>
	<u><u>550 958</u></u>	<u><u>2 095 487</u></u>	<u><u>3 424 438</u></u>	<u><u>5 658 744</u></u>	<u><u>5 927 006</u></u>



désormeaux
patenaude inc.

Société de comptables professionnels agréés

1312, rue Sherbrooke est
Montréal, Qc
H2L 1M2

Montréal, le 14 août 2021

Madame Nicole Carboneau, Présidente

**ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**

5940, boulevard Monk
Montréal (Québec) H4E 3H4

Madame,

Vous nous avez demandé de procéder à l'audit des états financiers de **ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)** qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Nous avons le plaisir de vous confirmer par la présente notre acceptation et notre compréhension de la nature, de l'étendue et des termes et conditions de cette mission d'audit (la « mission ») et de tous les services connexes.

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives (que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs) et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités

Nous effectuerons notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

a) nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives (que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs), concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- b) nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Toutefois, nous vous communiquerons par écrit les déficiences importantes du contrôle interne portant sur la préparation des états financiers que nous aurons relevées au cours de l'audit;
- c) nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- d) nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- e) nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

En raison des limites inhérentes à un audit, conjuguées aux limites inhérentes au contrôle interne, il existe un risque inévitable que des anomalies significatives ne soient pas détectées, même si l'audit est bien planifié et réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Responsabilités de la direction

Nous réaliserons notre audit en partant du principe que la direction reconnaît et comprend que les responsabilités suivantes lui incombent :

- a) la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif;
- b) La responsabilité de la conception et de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- c) la responsabilité de nous fournir en temps opportun :
 - i) un accès à toutes les informations dont elle a connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - ii) les informations sur tous les cas de fraudes avérées ou suspectées, les allégations de fraudes ou les soupçons de fraudes et tous les cas avérés ou probables de non-conformité aux textes légaux ou réglementaires;
 - iii) les informations additionnelles que nous pourrions lui demander aux fins de notre audit.
 - iv) un accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de **ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)** auprès de qui il faut, selon nous, obtenir des éléments probants.

Dans le cadre de notre processus d'audit :

- a) nous demanderons à la direction des informations concernant les déclarations contenues dans les états financiers. À la fin de l'audit, nous demanderons à la direction de nous confirmer par écrit ces déclarations. Si ces déclarations ne sont pas fournies par écrit, la direction reconnaît et comprend que nous serons tenus de formuler une impossibilité d'exprimer une opinion d'audit;

b) nous communiquerons toutes les anomalies relevées au cours de l'audit, autres que celles qui sont manifestement négligeables. Nous demanderons à la direction de corriger toutes les anomalies communiquées.

Forme et libellé de l'opinion d'audit

À moins que des difficultés imprévues ne se présentent, notre rapport se lira essentiellement comme suit :

Aux copropriétaires de ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)** au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur concernant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié es méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y différentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- *Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;*

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Si nous déterminons qu'il convient d'exprimer une opinion modifiée sur les états financiers, nous nous entretiendrons à l'avance avec vous des raisons de cette décision.

Confidentialité

L'obligation de confidentialité concernant les affaires des clients constitue l'un des principes fondamentaux de la profession. Le comptable professionnel doit garder le secret relativement aux informations de nature confidentielle dont il prend connaissance dans l'exercice de sa profession. En conséquence, nous ne communiquerons à des tiers aucun renseignement confidentiel concernant les affaires de **ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)** à moins :

- d'avoir reçu l'autorisation expresse de le faire avec le consentement préalable de celle-ci;
- d'y être tenu ou d'y avoir été expressément autorisés par la loi ou par les règles de déontologie de l'ordre provincial;
- que les informations demandées ne soient ou n'entrent dans le domaine public.

Dans le cadre de la prestation de nos services, nous transmettrons des messages et des documents par voie électronique. Vous reconnaissez que la communication par voie électronique implique la possibilité que des documents confidentiels soient involontairement réacheminés, interceptés ou non livrés, ou infectés par un virus. Si vous ne consentez pas à ce que nous utilisions des communications électroniques, veuillez nous en aviser par écrit.

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages ou pertes causés par suite de l'interception ou de la corruption d'une communication électronique.

Messages et documents transmis électroniquement

Dans le cadre de la prestation de nos services, nous transmettrons des messages et des documents par voie électronique. Comme il est possible que ces messages et documents soient interceptés, mal acheminés, infectés par un virus ou autrement utilisés ou communiqués par un tiers non visé, nous ne sommes pas en mesure de garantir que les messages et documents que nous expédions ne seront transmis correctement qu'au destinataire visé. Par conséquent, nous déclinons expressément toute responsabilité quelle qu'elle soit pour l'interception ou la divulgation non intentionnelle de messages et documents expédiés par nous dans le cadre de la réalisation de la présente mission, et vous nous en dégagez. À cet égard, vous acceptez de nous exonérer de toute responsabilité quant aux pertes ou aux dommages directs ou indirects (y compris en ce qui concerne les dommages-intérêts punitifs, exemplaires ou particuliers auxquels ils donnent lieu) causés à toute personne ou entité par suite de l'expédition de ces messages et documents (par exemple la perte de données, de revenus ou de profits prévus).

Si vous ne consentez pas à ce que nous transmettions des messages et des documents par voie électronique, veuillez nous en aviser par écrit.

Utilisation des renseignements

Il est entendu que nous aurons accès à tous les renseignements relatifs aux personnes concernées dont vous avez la garde et dont nous aurons besoin pour exécuter notre mission. Nos services sont rendus sous réserve :

- a) d'une déclaration de votre part selon laquelle la direction a obtenu tous les consentements requis relativement à la collecte, à l'utilisation, à la communication, au stockage, au transfert et au traitement des renseignements personnels, et ce, conformément à la loi et aux règlements professionnels applicables en matière de protection des renseignements personnels;
- b) que nous détiendrons tous les renseignements personnels conformément à notre politique de confidentialité.

Utilisation et diffusion de notre rapport

Les états financiers que nous avons audités et le rapport que nous avons délivré sont destinés uniquement à l'usage de **ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)** et des personnes que nous avons spécifiquement identifiées dans notre rapport. Nous ne faisons aucune déclaration de quelque type que ce soit à l'intention de quelque tiers que ce soit quant à ces états financiers et à notre rapport d'audit et nous déclinons toute responsabilité envers les tiers qui pourraient les utiliser ou toute responsabilité envers quiconque autre que **ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**.

Nous tenons à préciser que notre audit ne sera pas planifié ou réalisé pour un tiers ou en fonction d'une opération particulière. En conséquence, il se peut que des éléments qui pourraient intéresser un tiers ne soient pas traités, et que des questions puissent être évaluées différemment par un tiers, notamment celles liées à une opération particulière. Notre rapport d'audit ne doit pas être diffusé (à une personne ou une entité autre que **ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**) ou utilisé par un tiers pour une quelconque autre fin sans notre consentement écrit préalable.

Vous convenez que notre nom ne peut être mentionné sans notre consentement écrit préalable et que toutes les informations auxquelles nous avons joint une déclaration doivent être publiées avec cette déclaration, sauf autorisation écrite contraire de notre part.

Reproduction du rapport d'audit

S'il est prévu que notre rapport sera reproduit ou publié (ou qu'il en sera fait mention) dans un rapport annuel ou un autre document, y compris des déclarations électroniques, ou qu'il sera posté sur un site Web, un exemplaire du document intégral devra nous être soumis pour examen et approbation écrite suffisamment de temps avant le début du processus de publication ou d'affichage.

La direction est responsable de la reproduction exacte des états financiers et du rapport de l'auditeur, et des autres informations contenues dans le rapport annuel ou autre document public (sur support électronique ou sur papier). Cette responsabilité porte également sur l'intégration par renvoi des états financiers complets ou condensés que nous avons audités.

Nous ne sommes pas tenus de lire les informations que contient votre site Web, ou d'examiner si les autres informations présentées sur le site sont conformes au document original.

Préparation de tableaux

Nous croyons comprendre que vous préparerez certains tableaux et mettrez certains documents à notre disposition avant la date à laquelle il est prévu que notre mission commence.

Cette aide facilitera notre travail et permettra de réduire au minimum les frais qui vous seront facturés. Tout défaut de votre part de produire rapidement ces feuilles ou documents de travail pourrait nuire à la prestation de nos services, et nous obliger à interrompre nos services ou à démissionner.

Propriété

Les dossiers de travail, fichiers et autres documents, rapports et travaux créés, conçus ou exécutés dans le cadre de notre audit appartiennent à notre cabinet, constituent des renseignements confidentiels et seront conservés par le cabinet en conformité avec ses politiques et procédures.

Au cours de nos travaux, il se peut que nous vous fournissions, pour votre propre utilisation, certains logiciels, feuilles de calcul et autres biens intellectuels pour faciliter la prestation de nos services. Ces logiciels, feuilles de calcul et autres biens intellectuels ne doivent pas être copiés, distribués ou utilisés à d'autres fins. Nous ne fournissons également aucune garantie relativement à ces documents et ne serons pas responsables des données perdues ou corrompues ou des autres dommages ou pertes subis par vous en lien avec votre utilisation de ces documents.

Nous conservons les droits de reproduction et tous les droits de propriété intellectuelle sur tous les documents originaux qui vous sont fournis.

Inspections des dossiers

Conformément aux règlements de la profession (et à la politique du cabinet), nos dossiers relatifs aux clients peuvent être revus périodiquement par des inspecteurs de la profession et d'autres responsables de la revue des dossiers afin de garantir que nous respectons les normes professionnelles et celles du cabinet. Les responsables de la revue des dossiers sont tenus de protéger la confidentialité des renseignements relatifs aux clients.

Autres services

En plus de vous fournir les services d'audit mentionnés ci-dessus, dans la mesure où les règles ou le code de déontologie le permettent, nous préparerons vos déclarations de revenus fédérale et provinciale et d'autres rapports spéciaux au besoin. La direction nous fournira les renseignements nécessaires pour remplir les déclarations et les rapports, et les déposera en temps opportun auprès des autorités compétentes.

Lois applicables

La présente lettre de mission est assujettie aux lois de la province de Québec. La province de Québec aura la compétence exclusive à l'égard des plaintes, litiges ou désaccords concernant la présente lettre de mission et toute question qui en découle. Chaque partie renonce irrévocablement au droit, quel qu'il soit, de s'opposer à ce qu'une action soit intentée devant ces tribunaux, d'alléguer que la poursuite n'a pas été présentée devant l'instance appropriée ou d'alléguer que ces tribunaux n'ont pas la compétence voulue.

Résolution de conflits

Vous acceptez qu'avant d'être soumis à un tribunal, tout conflit pouvant survenir au sujet de la nature, de la réalisation ou de la mise en œuvre de cette mission fasse l'objet d'un processus de médiation;

Délais

Nous consacrerons tous les efforts raisonnables pour mener la mission à terme aux conditions mentionnées dans la présente lettre et dans les délais convenus.

Cependant, nous ne pourrions être tenus responsables des défaillances ou retards qui surviendraient pour des causes qui ne nous sont pas imputables, y compris tout retard de la part de **ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)** à s'acquitter de ses obligations.

Honoraires aux taux horaires habituels

Nos honoraires professionnels seront établis en fonction de nos taux horaires habituels, plus les frais divers engagés et la TPS et la TVQ applicables, et seront réglables sur réception de la facture. Les honoraires applicables à d'autres services seront établis de façon distincte.

Coûts de réponse à des procédures gouvernementales ou judiciaires

Advenant que nous soyons tenus, par suite d'une citation à comparaître, d'une ordonnance d'un tribunal, d'une autre procédure judiciaire ou d'une demande d'un organisme public, de produire des documents et/ou un témoignage relativement à des informations que nous avons obtenues ou préparées au cours de cette mission, vous acceptez de nous payer selon nos taux horaires habituels le temps consacré à ces tâches, et de nous rembourser tous les frais divers engagés (y compris la TPS et la TVQ applicables).

Conclusion

La présente lettre de mission comprend les termes et conditions pertinents qui s'appliqueront à la mission pour laquelle elle a été rédigée. Les termes et conditions de la présente lettre annulent et remplacent toute déclaration ou tout engagement antérieur, de forme verbale ou écrite, par ou entre les parties. Tout changement ou ajout important touchant les termes et conditions consignés dans la présente lettre n'entrera en vigueur que s'il est attesté par une modification écrite à la présente lettre, signée par toutes les parties.

Nous vous saurions gré de nous faire part de toute question que vous pourriez avoir au sujet de la présente lettre. Si les services décrits correspondent bien à ce que vous attendez de nous et si les termes et conditions ci-dessus vous agréent, veuillez nous signifier votre accord en nous retournant la copie ci-jointe de cette lettre dûment signée à l'endroit prévu à cet effet.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de fournir des services à votre organisation, et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Désormeaux Patenaude inc.



par: Jasmin Patenaude, CPA

Lu et approuvé au nom de **ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)**


~~Nicolette Carboneau, Présidente~~

Francesco Falselli, Président

Montréal, le 14 septembre 2021

DESORMEAUX PATENAUDE INC.
Monsieur Jassin Patenaude, CPA
1312, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1M2

Monsieur,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers de **ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILLEU (ACHIM)** pour l'exercice clos le 31 mars 2021 aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Dans le cadre de la formulation des déclarations mentionnées ci-dessous, nous avons pris le temps nécessaire pour nous informer de façon appropriée des éléments considérés par l'entremise de demandes d'informations auprès du personnel de l'entité possédant les connaissances et l'expérience pertinentes, et, au besoin, en inspectant la documentation à l'appui.

Nous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, que :

1. États financiers

Nous sommes acquités de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions de la mission d'audit portant la date du 14 août 2021, à savoir :

- a) la responsabilité de préparer et de présenter les états financiers de façon à ce qu'ils donnent une image fidèle, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.
- b) la responsabilité de vous fournir :
 - i) un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment :
 - A. les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information,
 - B. les procès-verbaux des réunions (par exemple des actionnaires, des administrateurs et des comités d'audit) ou les résumés des décisions prises lors de réunions dont les procès-verbaux n'ont pas encore été établis,
 - C. les informations dont nous avons connaissance sur toute autre question et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers,
 - ii) les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit,
 - iii) un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants;
- c) la responsabilité de nous assurer que toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers;

- d) la responsabilité de concevoir et de mettre en place les contrôles internes que nous considérons comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers qui soient exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nous vous avons également communiqué toutes les déficiences dont nous avons connaissance dans la conception, la mise en place et le maintien des contrôles internes sur l'information financière.

2. Fraudes et situations de non-conformité

Nous vous avons communiqué :

- a) toutes les fraudes avérées, alléguées ou suspectées, dont nous avons eu connaissance, concernant les états financiers de l'entité et impliquant :
 - i) la direction,
 - ii) des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne,
 - iii) d'autres personnes, dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers;
- b) toutes les allégations ou tous les soupçons de fraudes qui ont été portés à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes;
- c) tous les cas avérés ou suspectés de non-conformité aux textes légaux et réglementaires, y compris tous les aspects des accords contractuels, dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers;
- d) tous les procès et litiges actuels ou éventuels venus à notre connaissance et dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers;
- e) les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

3. Parties liées

Nous confirmons qu'il n'y a eu aucune relation ou opération avec des parties liées au cours de la période.

4. Estimations

Nous reconnaissons notre responsabilité dans la détermination des estimations comptables requises pour la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces estimations reflètent notre jugement fondé sur les connaissances et l'expérience que nous avons acquises relativement aux événements passés et actuels, ainsi que sur nos hypothèses quant aux situations susceptibles d'exister et aux lignes de conduite que nous prévoyons adopter. Nous confirmons que les hypothèses importantes et les méthodes d'évaluation que nous avons utilisées pour établir les estimations comptables, y compris les estimations en juste valeur, sont raisonnables.

5. Événements postérieurs à la date de clôture

Tous les événements survenus après la date de clôture et pour lesquels les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exigent qu'un ajustement soit apporté ou que des informations soient communiquées ont fait l'objet du traitement requis.

6. Engagements et éventualités

Il n'existe aucun engagement, passif ou actif éventuel ou garantie (écrite ou verbale) qui devrait être communiqué dans les états financiers. Cela englobe les passifs découlant de modalités contractuelles, d'actes illégaux ou d'actes illégaux possibles, et de questions environnementales qui auraient une incidence sur les états financiers.

7. Ajustements

Nous avons examiné, approuvé et inscrit tous les ajustements que vous nous avez proposé d'apporter à nos documents comptables. Ces ajustements touchent les écritures comptables, les modifications apportées à la codification, le classement de certaines opérations et la préparation de certains documents comptables ou les modifications qui y ont été apportées.

8. Anomalies

Nous estimons que l'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble.

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.



Nicole Carboneau, Présidente



